

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1264

30 juin 2006

SOMMAIRE

AFD Saint Martin C, S.à r.l., Luxembourg	60668	Janek Holding S.A., Luxembourg	60630
AFD Saint Martin C, S.à r.l., Luxembourg	60670	Komiton Holding S.A., Luxembourg	60655
AGY, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	60654	Korbeek Participations S.A., Luxembourg	60655
Agrami S.A., Luxembourg	60627	Maria-De Holding S.A., Luxembourg	60628
Agrami S.A., Luxembourg	60627	Maria-De Holding S.A., Luxembourg	60629
Andimo S.A., Luxembourg	60630	Medical Services Participations S.A., Luxembourg	60667
Babcock & Brown European Investments, S.à r.l.,		Momis S.A., Luxembourg	60629
Luxembourg	60664	Portalis S.A., Luxembourg	60653
Babcock & Brown European Investments, S.à r.l.,		PSN Holding S.A., Luxembourg	60629
Luxembourg	60667	RE.IN.CO., Real Estate Investment Company S.A.,	
Baldita Holding S.A., Luxembourg	60627	Luxembourg	60633
Belleville S.A., Luxembourg	60662	RE.IN.CO., Real Estate Investment Company S.A.,	
Belleville S.A., Luxembourg	60664	Luxembourg	60633
Eagle Funding S.A., Luxembourg	60645	SBI, Sport Business International, S.à r.l., Luxem-	
Expersoft Systems, S.à r.l., Munsbach	60670	bourg	60630
Finimpex S.A.H., Luxembourg	60658	Seaway Offshore S.A.H., Luxembourg	60661
Finimpex S.A.H., Luxembourg	60658	Seaway Offshore S.A.H., Luxembourg	60662
Galerie Commerciale de Kirchberg S.A., Luxem-		Sidonie S.A., Luxembourg	60626
bourg	60628	Sidonie S.A., Luxembourg	60626
Galerie Commerciale de Kirchberg S.A., Luxem-		Sidonie S.A., Luxembourg	60626
bourg	60628	Sidonie S.A., Luxembourg	60626
General Wholesale Finance S.A.H., Luxembourg .	60655	SOFINEST S.A. (Société Financière pour le Déve-	
GoldenTree Asset Management Lux, S.à r.l., Lu-		loppement des Pays de l'Est), Luxembourg	60626
xembourg	60636	Sofecolux S.A.H., Luxembourg	60654
GoldenTree Asset Management Lux, S.à r.l., Lu-		Spes, S.à r.l., Luxembourg	60627
xembourg	60638	Spes, S.à r.l., Luxembourg	60627
Gunnerston Properties S.A., Luxembourg	60634	Stone S.A., Luxembourg	60629
Headland Finance and Arleston Finance S.N.C.,		Taylor Woodrow (Luxembourg) Holdings S.e.n.c.,	
Munsbach	60659	Luxembourg	60634
Headland Finance and Arleston Finance S.N.C.,		Taylor Woodrow (Luxembourg) Holdings S.e.n.c.,	
Munsbach	60661	Luxembourg	60636
Impax New Energy Investors S.C.A., Senninger-		Tugalux, S.à r.l., Bergem	60671
berg	60656	Valcon Acquisition Holding (Luxembourg), S.à r.l.,	
Impax New Energy Investors S.C.A., Senninger-		Luxembourg	60638
berg	60658	Venture Holding S.A., Luxembourg	60654
ITE Innovations Technologies Environnement,		Water-Concept S.A., Walferdange	60631
S.à r.l., Luxembourg	60654		

SIDONIE S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 85.877.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03294, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

P. Gallasin.

(034785/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

SIDONIE S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 85.877.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03295, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

P. Gallasin.

(034788/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

SIDONIE S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 85.877.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03298, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

P. Gallasin.

(034790/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

SIDONIE S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 85.877.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03302, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

P. Gallasin.

(034801/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

**SOFINEST S.A. (SOCIETE FINANCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT DES PAYS DE L'EST),
Société Anonyme.****Capital social: EUR 30.986,69.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 46.144.**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 2006 que:

- La démission du Commissaire aux Comptes actuel, ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l.
- La société GALINA INCORPORATED, The Lake Building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, est élue nouveau Commissaire aux Comptes avec effet immédiat. Son mandat prendra cours à partir de l'audit des comptes au 31 décembre 2002 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 5 avril 2006.

P. Gallasin.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2006, réf. LSO-BP01518. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035018/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

AGRAMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 49.826.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2006, réf. LSO-BP02868, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGRAMI S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(034793/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

AGRAMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 49.826.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2006, réf. LSO-BP02865, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGRAMI S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(034796/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

BALDITA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.639.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2006, réf. LSO-BP02871, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BALDITA HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(034786/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

SPES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 520.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 75.275.

Le bilan au 31 mai 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03307, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

R.P. Pels.

(034803/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

SPES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 520.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 75.275.

Le bilan au 31 mai 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03311, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

R.P. Pels.

(034806/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

GALERIE COMMERCIALE DE KIRCHBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 50.172.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 avril 2006

1. Les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Vianney Mulliez, Administrateur de Sociétés, demeurant professionnellement au 40, avenue de Flandre, F-59964 Croix, France,
- Monsieur Eric Deleplanque, Directeur Général International d'IMMOCHAN, demeurant professionnellement au 40, avenue de Flandre, F-59964 Croix, France,
- la société SOPARES S.A., société anonyme avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société KPMG AUDIT, société à responsabilité limitée ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Certifié sincère et conforme

GALERIE COMMERCIALE DE KIRCHBERG S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2006, réf. LSO-BP02857. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035027/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

GALERIE COMMERCIALE DE KIRCHBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 50.172.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 10 avril 2006

- Le mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Vianney Mulliez, Administrateur de Sociétés, demeurant professionnellement au 40, avenue de Flandre, F-59964 Croix, France, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Certifié sincère et conforme

GALERIE COMMERCIALE DE KIRCHBERG S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2006, réf. LSO-BP02853. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035020/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

MARIA-DE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 18.585.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 février 2006

1. Les démissions de Messieurs Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leurs mandats d'Administrateurs sont acceptées;

2. les sociétés MADAS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et FINDI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées comme nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 7 février 2006.

Certifié sincère et conforme

MARIA-DE HOLDING S.A.

FINDI, S.à r.l. / MANDAS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2006, réf. LSO-BP02864. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035034/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

MARIA-DE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 18.585.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2006, réf. LSO-BP02870, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARIA-DE HOLDING S.A.
MADAS, S.à r.l. / FINDI, S.à r.l.
Directeur / Administrateur
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

(034789/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

MOMIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 80.259.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP01941, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

Pour MOMIS S.A.
Signature

(034798/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

PSN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 108.909.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP01943, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

Pour PSN HOLDING S.A.
Signature

(034800/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

STONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 93.109.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 1^{er} février 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte du décès de Madame Adriana Masi et décide de coopter, avec effet immédiat, Monsieur Donato Paglione, demeurant Via Santonio, 187, I-37043 Castagnaro, Italie, au poste d'Administrateur en remplacement de l'Administrateur décédé dont il terminera le mandat.

La présente résolution reste soumise à la ratification de l'Assemblée Générale des Actionnaires dans sa prochaine réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2006.

Pour STONE S.A.
Le domiciliataire
HRT REVISION, S.à r.l.
R. Thillens

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, réf. LSO-BP03236. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035056/565/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

JANEK HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 15.356.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statuaire du 12 décembre 2005

1. Les démissions de Messieurs Carlo Schlessler, licencié en Sciences Economiques et Diplômé en Hautes Etudes Fiscales, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leurs mandats d'Administrateurs sont acceptées;

2. les sociétés MADAS, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et FINDI, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées comme nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statuaire de l'an 2006.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Certifié sincère et conforme

JANEK HOLDING S.A.

MANDAS, S.à r.l. / FINDI, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2006, réf. LSO-BP02861. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035030/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

SBI, SPORT BUSINESS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 123-125, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 86.012.

Assemblée générale de cession de parts

L'an deux mille six, le 22 mars, se sont réunis les associés de la société à responsabilité limitée SPORT BUSINESS INTERNATIONAL, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 123-125, rue de Hollerich, lesquels ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

KEYTOP LTD, ici représentée par son directeur en fonction, cède et transporte sous toutes les garanties de fait ou de droit 95 (quatre-vingt-quinze) parts sociales qu'elle détient dans la société à Monsieur Pierre-Jean Wauquier, né le 26 juin 1963 à Belfort (F), et demeurant 481, route de Gorgy à F-74370 Saint Martin Bellevue (France), pour et moyennant un montant convenu entre parties dont quittance entière et définitive.

Deuxième résolution

Le capital de la société est désormais réparti comme suit:

Monsieur Wauquier Pierre-Jean, préqualifié	100/100
Total	100/100

Troisième résolution

La société est désormais unipersonnelle à responsabilité limitée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête, en autant d'exemplaires que de parties distinctes.

Le cédant / Le cessionnaire

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01012. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035040/4580/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

ANDIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 101.272.

Le bilan (version abrégée) au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03579, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035181/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2006.

WATER-CONCEPT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.
H. R. Luxemburg B 115.632.

 —
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, am sechzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz im Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

1. Herr Sebastian Sterff, Techniker, wohnhaft in D-83324 Ruhpolding, Westernbergstrasse 1.
2. Herr Werner Seita, Verfahrenstechniker, wohnhaft in D-38640 Goslar, Behringerstrasse 38.
3. NICINVEST S.A., mit Sitz in L-8126 Bridel, 2, rue Guillaume Stolz, hier vertreten durch Herr Jean Ries, Privatbeamter, wohnhaft in L-5680 Dalheim, 7, rue Wenkelhiel, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche dieser Urkunde beigelegt wird.
4. MARCINVEST S.A., mit Sitz in L-7374 Helmdange, 189, route de Luxembourg, hier vertreten durch Herr Marco Rollinger, administrateur-délégué, maître ferblantier, wohnhaft in L-7374 Helmdange, 189, route de Luxembourg.
5. SQUARE PARTICIPATIONS S.A., mit Sitz in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, hier vertreten durch Herr Victor Elvinger, Rechtsanwalt, mit professioneller Adresse in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche dieser Urkunde beigelegt wird.
6. SANICHAUFER PARTICIPATIONS, S.à r.l., mit Sitz in L-3504 Dudelange, 58, rue Pierre Krier, hier vertreten durch Herr Victor Elvinger, Rechtsanwalt, mit professioneller Adresse in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, welche dieser Urkunde beigelegt wird.
7. BISCAROSSE S.A., mit Sitz in L-5680 Dalheim, 6, rue Wenkelhiel, hier vertreten durch Herr Jean Ries, administrateur-délégué, wohnhaft in L-5680 Dalheim, 6, rue Wenkelhiel.

Die Komplementen vereinbaren in diesem Gesellschaftervertrag die Gründung einer Aktiengesellschaft, die zwischen ihnen gebildet wird.

Benennung - Sitz - Dauer - Gegenstand - Kapital

Art. 1^{er}. Mit dem gegenwärtigen Vertrag wird eine Aktiengesellschaft mit der Bezeichnung WATER-CONCEPT S.A. gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Walferdange.

Durch Verwaltungsratsbeschluss können Niederlassungen und Zweigstellen im In- und Ausland verfügt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eine ordentliche Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz gefährden, oder die Verbindung dieses Sitzes mit dem Ausland beeinträchtigen oder sollten solche Ereignisse unmittelbar bevorstehen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden.

Trotz eines diesbezüglichen Beschlusses, bleibt der Gesellschaft dennoch ihre luxemburgische Nationalität erhalten.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbegrenzte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Der Gesellschaftszweck begreift den Erwerb von Patenten und die Abschliessung von Lizenzverträgen.

Desweiteren kann die Gesellschaft alle Maßnahmen treffen und jede Tätigkeit ausüben, die zur Erfüllung und Förderung des Gesellschaftsgegenstands notwendig oder nützlich sind. In diesem Zusammenhang kann die Gesellschaft Beteiligungen an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften zeichnen.

Die Gesellschaft erklärt, dass sie ihre Geschäftstätigkeiten nicht im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Gesellschaften mit finanzieller Beteiligung ausübt.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt 100.000,- EUR (hunderttausend Euro) aufgeteilt in 1.000 (tausend) Aktien mit einem Nominalwert von je 100,- EUR (hundert Euro).

Art. 6. Hat ein Aktionär die Absicht seine Aktien zu verkaufen, so geniessen die anderen Aktionäre ein Vorkaufsrecht das wie folgt auszuüben ist.

Der Verkäufer legt dem Verwaltungsrat ein unwiderrufliches Kaufangebot vor, welches die Identität des Käufers, den gebotenen Preis und die Zahlungsbedingungen, beinhalten muss. Der Verwaltungsrat verteilt innerhalb von 14 Tagen das Kaufangebot an die anderen Aktionäre, welche einen Monat Zeit haben dem Verwaltungsrat ihr verbindliches Kaufinteresse zu den vorgelegten Bedingungen mitzuteilen. Sind nicht sämtliche Aktien vorzugsweise gekauft, nimmt der Verwaltungsrat eine oder weitere Runden vor. Sind am Ende nicht alle Aktien vorzugsweise gekauft, muss der Verwaltungsrat innerhalb von zwei Monaten einen Käufer finden, ansonsten der Verkäufer sein Aktienpaket an den Kaufinteressenten verkaufen kann.

Art. 7. Die Aktien sind ausschließlich Namensaktien. Die Aktien der Gesellschaft können, nach Wahl des Aktionärs, als Urkunden über einzelne Aktien oder als Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgegeben werden.

Art. 8. Die Gesellschaft ist ermächtigt ihre eigenen Aktien, gemäss Artikel 49-2 des Gesetzes vom 10. August 1915, einschließlich der Änderungsgesetze, zurückzukaufen.

Verwaltung - Aufsicht

Art. 9. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von wenigstens 3 Mitgliedern, die nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Mitglieder können wiedergewählt werden, sind jedoch jederzeit absetzbar. Ausser wenn die Generalversammlung es anders bestimmt, beträgt die Dauer des Mandats sechs Jahre. Im Falle eines unbesetzten

Sitzes, sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt eine vorläufige Besetzung vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann entgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Art. 10. Der Verwaltungsrat trifft alle ihm zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig oder nützlich scheinenden Verfügungen, ausser solche, welche gemäss Gesetz oder den gegenwärtigen Statuten der Generalversammlung vorbehalten sind. Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden; in seiner Abwesenheit wird der Vorsitz von dem rangältesten Verwaltungsratsmitglied übernommen.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft ist nur dann beschlussfähig wenn die Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern und kann schriftlich, telegrafisch, per Telex oder Telefax erteilt werden. In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, schriftlich, telegrafisch, per Telex oder Telefax zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Der Verwaltungsrat ist befugt die Geschäftsführung und die Vertretung der Gesellschaft im Rahmen der Geschäftsführung an einen oder mehrere Vertreter, Direktoren, Geschäftsführer oder an andere zu übertragen; es ist nicht erforderlich, dass diese Beauftragte, Gesellschafter sind.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des Geschäftsführers oder durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern verpflichtet.

Art. 11. Unter Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des Gesetzes vom 10. August 1915, einschliesslich der Änderungsgesetze, angeführten Bedingungen, ist der Verwaltungsrat ermächtigt Interimdividenden auszuzahlen.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren. Ausser wenn die Generalversammlung es anders bestimmt, beträgt die Dauer des Mandats sechs Jahre.

Geschäftsjahr

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

Generalversammlung

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am ersten Freitag des Monats Mai um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem in den Einberufungen zu bestimmenden Ort statt. Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Art. 15. Die Einberufung zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann jedoch abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann beschliessen, dass die Aktionäre, um zur Generalversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem, für die Versammlung festgesetzten Datum, hinterlegen müssen.

Jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 16. Die Generalversammlung ist weitgehendst befugt sämtliche, die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen oder gutzuheissen.

Art. 17. Abweichend von Artikel 10 der Statuten können Patente nur mit der Zustimmung der Aktionäre Sterff und Seita oder deren Rechtsnachfolger veräussert werden.

Eine Kapitalerhöhung der Gesellschaft kann nur mit der Zustimmung der Aktionäre Sterff und Seita oder deren Rechtsnachfolger erfolgen.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 18. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, einschliesslich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Zeichnung und Zahlung

Die eingangs erwähnten Parteien haben die Zeichnung der Aktien wie folgt vorgenommen:

Aktionäre	Gezeichnetes Kapital (EUR)	Eingezahltes Kapital (EUR)	Anzahl der Aktien
1. Sebastian Sterff	20.000,-	20.000,-	200
2. Werner Seita	20.000,-	20.000,-	200
3. NICINVEST S.A.	12.000,-	12.000,-	120
4. MARCINVEST S.A.	12.000,-	12.000,-	120
5. SQUARE PARTICIPATIONS S.A.	12.000,-	12.000,-	120
6. SANICHAUFER PARTICIPATIONS, S.à r.l.	12.000,-	12.000,-	120
7. BISCAROSSE S.A.	12.000,-	12.000,-	120
Total	100.000,-	100.000,- EUR	1.000

Sämtliche Aktien wurden voll in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von 100.000,- EUR (hunderttausend Euro) wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt worden sind.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag jeglicher Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche der Gesellschaft anlässlich ihrer Gründung entstehen werden auf ungefähr zweitausend Euro geschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Die vorbezeichneten Aktionäre, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten und welche sich als ordnungsgemäss einberufen bekennen, traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Generalversammlung festgestellt hatten, folgende Beschlüsse:

1) Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf sechs und die des Kommissars auf einen festgelegt.

2) Folgende Personen werden als Mitglieder des Verwaltungsrates ernannt:

1. Herr Sebastian Sterff, vorbenannt.

2. Herr Werner Seita, vorbenannt.

3. Herr Nico Biever, ingénieur technicien, wohnhaft in L-3489 Dudelange, 5, rue Mme Mayrisch de St Hubert.

4. Herr Victor Elvinger, vorbenannt.

5. Herr Jean Ries, vorbenannt.

6. Herr Nico Rollinger, maître installateur sanitaire, wohnhaft in L-7246 Helmsange, 50, rue des Prés.

Die Dauer der Mandate beträgt 3 Jahre.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt ein geschäftsführendes Mitglied zu benennen.

3) Als Kommissar wird ernannt:

Herr Jean-Jacques Scherer, conseiller fiscal, mit professioneller Adresse in L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

Die Dauer des Mandates beträgt 3 Jahre.

4) Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

Verwaltungsratssitzung

Die vorbezeichneten Mitglieder des Verwaltungsrates, welche sich als ordnungsgemäss einberufen bekennen, traten zu einer Verwaltungsratssitzung zusammen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Verwaltungsratssitzung festgestellt hatten, folgende Beschlüsse.

Herr Nico Rollinger, vorbenannt, wird zum geschäftsführenden Mitglied des Verwaltungsrates bestimmt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Walferdange, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. Sterff, W. Seita, J. Ries, M. Rollinger, V. Elvinger, J. Ries, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, vol. 152S, fol. 75, case 2. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 30. März 2006.

J. Elvinger.

(036139/211/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2006.

RE.IN.CO., REAL ESTATE INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 17.346.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2006, réf. LSO-BP03660, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

Signature.

(035500/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2006.

RE.IN.CO., REAL ESTATE INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 17.346.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2006, réf. LSO-BP03664, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

Signature.

(035499/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2006.

GUNNERSTON PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 44.386.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 10 avril 2006

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale ratifie la nomination en tant qu'administrateur de Monsieur Jacques Reckinger, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christopher Robert Paul Lees, administrateur, avec adresse professionnelle au 22, Hill Street, St Helier, Jersey. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur John le Masurier Germain, administrateur, avec adresse professionnelle au 27, Hill Street, St Helier, Jersey, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Richard John Guillaume, administrateur, avec adresse professionnelle au 22, Hill Street, St Helier, Jersey, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'Assemblée renomme comme Commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Pour extrait conforme

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2006, réf. LSO-BP01949. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035043/657/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

**TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) HOLDINGS S.e.n.c., Société en nom collectif,
(anc. TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) & TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG)
HOLDINGS S.e.n.c.).**

Share capital: GBP 5,577,400.-.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 99.269.

In the year two thousand and five, on the twenty-fourth day of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) & TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) HOLDINGS S.e.n.c. (the «Partnership»), a Luxembourg «société en nom collectif, having its registered office at 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, in process of registration with the Trade Register of Luxembourg.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman requests that the notary acts that:

I.- The two partners present or represented and the number of Partnership interests held by them are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 223,056 (two hundred and twenty-three thousand fifty-six) interests of GBP 25.- (twenty-five) each, representing the whole capital of the Partnership, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Partners expressly state that they have been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to change the financial year of the Partnership.

2. Approval of the transfer of 167,284 interests with a nominal value of GBP 25.- (twenty-five British Pounds) in TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) & TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) HOLDINGS S.e.n.c., from TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG), S.à r.l. to TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) INVESTMENTS N°. 1, S.à r.l. and TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) INVESTMENTS N°. 2, S.à r.l. respectively.

After the foregoing was approved by the existing partners, the following resolutions have been unanimously taken:

First resolution

The partners unanimously decide to fix the closing date for this accounting year, having started on 1st February 2004, to 23 January 2005 and unanimously decide that the closing date will be fixed to 23 January instead of 31 January as initially provided.

As a consequence of the foregoing resolution, the partners unanimously decide to amend article fifteen of the Articles of Association of the Partnership, in order to give it the following wording:

«**Art. 15. Financial year.** The first financial year of the Partnership begins on the date of incorporation and ends on 31 January 2004. The second financial year of the Partnership starts on 1st February 2004 and ends on 23 January 2005. Thereafter, the financial year of the Partnership shall start on 24 January and end on 23 January.»

Second resolution

It is unanimously resolved to approve the transfer of all the 167,284 (one hundred and sixty-seven thousand two hundred and eighty-four) partnership interests with a nominal value of GBP 25.- (twenty-five British Pounds) each in the Partnership, held by TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG), S.à r.l., to respectively TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) DIVESTMENTS N^o. 1, S.à r.l. (the «First Transferee») as regards the transfer of 83,642 partnership interests, and to TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) INVESTMENTS N^o. 2, S.à r.l. (the «Second Transferee»), as regards the transfer of 83,642 partnership interests.

Further to the foregoing resolution, it was unanimously resolved to approve the entering into the partnership of the First Transferee and of the Second Transferee.

It was noted that, as a consequence of their entry into the partnership, the First Transferee and the Second Transferee shall be submitted to the terms and conditions of the partnership agreement dated 30 March 2004, as amended as at the date of the present meeting, and to all ancillary documents binding the partners of the partnership, including the terms of a side letter signed between the partners on 18 December 2003.

Finally, as a consequence of the foregoing resolution, the partners unanimously decide to amend article two of the Articles of Association of the Partnership, in order to give it the following wording:

«**Art. 2.** Name of the Partnership: The name of the partnership is TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) HOLDINGS S.e.n.c.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) & TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) HOLDINGS S.e.n.c. (la «Société»), une société en nom collectif luxembourgeoise, ayant son siège de la société à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président requiert le notaire d'acter que:

I.- Les deux associés, présents ou représentés, le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 223.056 (deux cent vingt-trois mille cinquante-six) parts sociales de GBP 25,- (vingt-cinq livres sterling) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de changer la date de clôture de l'exercice social de la Société;

2. Approbation du transfert de 167.284 parts sociales d'une valeur nominale de GBP 25,- (vingt-cinq livres sterling) dans TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) & TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) HOLDINGS S.e.n.c., de TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG), S.à r.l. à respectivement TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) INVESTMENTS N^o. 1, S.à r.l. et TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) INVESTMENTS N^o. 2, S.à r.l.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Les associés décident à l'unanimité de fixer la date de clôture du présent exercice social, qui a débuté le 1^{er} février 2004, au 23 janvier 2005 et décident à l'unanimité de fixer la date de clôture pour l'avenir au 23 janvier à la place du 31 janvier date initialement prévue.

En conséquence de la résolution qui précède, les associés décident à l'unanimité de modifier l'article Quinze des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 15.** Le premier exercice social de la Société débute à la date de constitution et se termine le 31 janvier 2004. Le second exercice social de la Société débute le 1^{er} février 2004 et se termine le 23 janvier 2005. Par la suite, l'exercice social de la Société débutera le 24 janvier et se terminera le 23 janvier.»

Seconde résolution

Il est décidé à l'unanimité d'approuver le transfert de toutes les 167.284 (cent soixante-sept mille deux cent quatre-vingt-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 25,- (vingt-cinq livres sterling) de la Société, détenues par TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG), S.à r.l. à, respectivement, TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) INVESTMENTS N° 1, S.à r.l. (le «Premier cessionnaire»), au regard du transfert de 83.540 parts sociales et à TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) INVESTMENTS N° 2, S.à r.l. (le «Second cessionnaire»), au regard du transfert de 83.540 autres parts sociales.

Suite à cette résolution, il est décidé à l'unanimité d'approuver l'entrée dans la Société du Premier cessionnaire et du Second cessionnaire.

Il est à noter que, comme conséquence de leur entrée dans la Société, le Premier cessionnaire et le Second cessionnaire seront soumis aux termes et conditions de l'accord de société daté du 18 décembre 2003, tel qu'il est modifié à la date de la présente assemblée, et à toutes les annexes liant les associés de la Société, ce incluant la lettre signée entre les associés le 18 décembre 2003.

Finalement, en conséquence de la résolution qui précède, les associés décident à l'unanimité de modifier l'article deux des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Nom de la Société: Le nom de la Société est TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) HOLDINGS S.e.n.c.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 66, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2006.

J. Elvinger.

(036246/211/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2006.

**TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) HOLDINGS S.e.n.c., Société en nom collectif,
(anc. TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG) & TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG)
HOLDINGS S.e.n.c.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 99.269.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 36809 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2006.

J. Elvinger.

(036247/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2006.

GoldenTree ASSET MANAGEMENT LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 112.971.

In the year two thousand and five, on the nineteenth of December.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

GoldenTree ASSET MANAGEMENT LUX LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the United States of America, with registered office at c/o NATIONAL CORPORATE RESEARCH, LTD., 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, United States of America (the «Sole Shareholder»),

duly represented by Sébastien Binard, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on 13 December 2005.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of GoldenTree ASSET MANAGEMENT LUX, S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registration with the Luxem-

bourg Trade and Companies' Register pending, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 3 November 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to an amount of three hundred sixteen thousand five hundred Euro (EUR 316,500.-), through the issuance of twelve thousand one hundred sixty (12,160) new shares of the Company having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

All of the twelve thousand one hundred sixty (12,160) new shares of the Company have been subscribed by the Sole Shareholder at a total price of three hundred four thousand Euro (EUR 304,000.-) entirely allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder of two hundred four thousand nine hundred ninety British Pounds (GBP 204,990.-) (the «Contribution»).

For the purposes of this resolution, the Sole Shareholder has decided to express the total value of the Contribution, being currently denominated in British Pound (GBP), in the Euro currency (EUR), on the basis of the exchange rate displayed on the official website of the European Central Bank (www.ecb.int) on December 12, 2005 at 4 p.m. CET, according to which one British Pound (GBP 1) is the equivalent of EUR 1.483.

Second resolution

As a consequence of the above resolutions, article six first paragraph of the Articles of Incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at three hundred sixteen thousand five hundred Euro (EUR 316,500.-), represented by twelve thousand six hundred sixty (12,660) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand Euro (EUR 6,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GoldenTree ASSET MANAGEMENT LUX LLC, une limited liability company soumise au droit des Etats-Unis, avec siège social C/O NATIONAL CORPORATE RESEARCH, LTD., 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, Etats-Unis (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Sébastien Binard, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 13 décembre 2005.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. La comparante, représentée comme dit est, est l'associée unique de GoldenTree ASSET MANAGEMENT LUX, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, dont l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est pendante, constituée par un acte du notaire soussigné du 3 novembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

La comparante par son mandataire, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société afin de le porter de sa valeur actuelle de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de trois cent seize mille cinq cents euros (EUR 316.500,-) par l'émission de douze mille cent soixante (12.160) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

L'intégralité des douze mille cent soixante (12.160) parts sociales nouvelles a été souscrite par l'Associée Unique pour un montant total de trois cent quatre mille euros (EUR 304.000,-), entièrement affectés au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces par l'Associée Unique de deux cent quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix livres sterling (GBP 204.990,-) (l'«Apport»).

Pour les besoins de cette résolution, l'Associée Unique a décidé d'exprimer la valeur totale de l'Apport, actuellement exprimée en livre sterling (GBP), en euros (EUR) sur base du taux de conversion figurant sur le site Internet officiel de la Banque Centrale Européenne (www.ecb.int). le 12 décembre 2005 à 16.00 heures CET, selon lequel une livre sterling (GBP 1) équivalait à EUR 1,483.

Deuxième résolution

A la suite des résolutions précédentes, l'article six paragraphe premier des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trois cent seize mille cinq cents euros (EUR 316.500,-), représenté par douze mille six cent soixante (12,660) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ six mille euros (EUR 6.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Binard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 81, case 12. – Reçu 3.040 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2006.

J. Elvinger.

(036264/211/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2006.

GoldenTree ASSET MANAGEMENT LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 112.971.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40751 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2006.

J. Elvinger.

(036265/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2006.

VALCON ACQUISITION HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 115.926.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the eighth of March.
Before Us Joseph Elvinger notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

KKR MILLENNIUM FUND L.P., a limited partnership duly organized and existing under the laws of the State of Delaware, with registered office in the State of Delaware, c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, the County of New Castle and with address at 9 West 57th Street, New York, NY 10019, United States of America.

The appearer for the above is here represented by Flora Gibert jurist, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated 8 March 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**Art. 1. Form - Corporate name**

There is formed a private limited liability company under the name VALCON ACQUISITION HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object

3.1 The Company's object is to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares of fifty Euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. Management

Art. 8. Management

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter the «Board of Managers»).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the board managers

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company

Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the board of managers

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V. Business year

Art. 14. Business year

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution right of shares

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, in-

creased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. Liquidation

Art. 16. Dissolution and liquidation

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable law

Art. 17. Applicable law.

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

KKR MILLENNIUM FUND L.P.	250 Shares
-------------------------------	------------

Total: two hundred and fifty Shares	250 Shares
---	------------

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, KKR MILLENNIUM FUND L.P., representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as Sole Manager of the Company for an undetermined period:

- Stefan Weckermann, born on 17 Octobre 1966, in Sorengo, Switzerland, with professional address at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le 8 mars.

Par-devant Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

KKR MILLENNIUM L.P., une société dûment constituée et régie par le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social situé dans l'état du Delaware, auprès de la Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, le Comté de New Castle et avec adresse au 9, West 57^e Rue, new York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique.

La comparante ci-dessus est représentée par Madame Flora Gibert, juriste, résidant à Luxembourg en vertu de deux procurations données sous seing privé en date du 8 mars 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de VALCON ACQUISITION HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet

3.1 L'objet de la Société est d'acquiescer ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquiescer tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital, Parts

Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II. Gérance

Art. 8. Gérance

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique». En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants est valable et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V. Exercice social

Art. 14. Exercice social

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. Liquidation

Art. 16. Dissolution et liquidation

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. Loi applicable

Art. 17. Loi applicable.

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

KKR MILLENNIUM FUND L.P.	250 Parts Sociales
Total: deux cent cinquante Parts Sociales	250 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, KKR MILLENNIUM FUND L.P., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé Gérant unique de la Société pour une période indéterminée:

- Stefan Weckermann, né le 17 octobre 1966, à Sorengo, Suisse, avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par tout Gérant.

2. Le siège social de la Société est établi au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

60645

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, vol. 152S, fol. 66, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

J. Elvinger.

(039322/211/412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

EAGLE FUNDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R. C. Luxembourg B 115.915.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of April.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present deed.

There appeared the following:

1) LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., a Bermuda limited company having its registered office at Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Bermuda office of the Registrar of Companies under number 32897,

here represented by M^e Patrick Geortay, lawyer, having his professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 19 April 2006;

2) STICHTING EAGLE FUNDING a foundation (Stichting), established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34246573 and having its statutory office in The Netherlands at Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam,

here represented by M^e Patrick Geortay, lawyer, having his professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 20 April 2006;

3) STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM, a foundation (Stichting), established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 3414 8998 and having its statutory office in The Netherlands at Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam,

here represented by M^e Patrick Geortay, lawyer, having his professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 20 April 2006.

The above-mentioned proxies after being signed ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Said appearing proxy holder, acting in the capacities described above has requested the undersigned notary to draw up the following Articles of Incorporation of a company which the prenamed parties hereby declare to form among themselves and on which they have agreed as follows:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Corporate object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created, a company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The company will exist under the name of EAGLE FUNDING S.A.

Art. 2. Registered Office. The company will have its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of such abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Corporate Object. The corporate object of the company is the acquisition, holding and disposal of participations directly or indirectly, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and/or foreign companies or other entities, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or

otherwise of stock, bonds, debentures, notes or other securities of any kind and contracts thereon or relative thereto; and the ownership, administration, development and management of its portfolio holdings.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, notes, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever;

- exercise all rights whatsoever attached to such securities and financial instruments;

- grant security interests over its assets;

- make deposits at banks or with other depositaries;

- raise funds, notably by issuing bonds, notes and/or private equity certificates, in order to carry out its activity within the scope of its corporate object.

The above list is illustrative and is not limitative.

The company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity.

In general the company may carry out any operation which it may deem useful or necessary in the accomplishment and the development of its corporate object.

Art. 4. Duration. The company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, subject to compliance with the quorum and majority rules provided by applicable laws.

Chapter II.- Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The company has an issued and paid-up corporate capital of seven million yen (JPY 7,000,000) divided into one hundred (100) shares (the «Voting Shares») with a par value of thirty-five thousand yen (JPY 35,000) each and one hundred (100) non-voting preferred shares (the «Non-Voting Shares») with a par value of thirty-five thousand yen (JPY 35,000) each, each having the rights attached as set out in these Articles of Incorporation.

The corporate capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 6. Form of Shares. The shares will be in the form of registered shares.

Art. 7. Voting Shares. One vote is attached to each Voting Share.

Each Voting Share carries the right to a cumulative preferred dividend paid in cash and corresponding to 5% of its nominal value. Such payment shall occur subject to profits being available for distribution, and only after the cumulative preferred dividend to which the holders of the Non-Voting Shares are entitled has been paid in full.

Art. 8. Non-Voting Shares. Non-Voting Shares do not have any voting rights except in the cases provided by the applicable laws.

Each Non-Voting Share carries the right to a cumulative preferred dividend paid in cash and corresponding to 5% of its nominal value, as well as the right to the totality of the outstanding profit available for distribution, if any, after payment of the cumulative preferred dividends to which the holders of the Non-Voting Shares and of the Voting Shares are entitled.

Chapter III.- Board of directors, Statutory auditor

Art. 9. Board of Directors. The company shall be administered by a board of directors comprising at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they shall hold office until their successors are elected. They are eligible for re-appointment and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event of one or more vacancies on the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the applicable legal provisions. In this case the shareholders ratify the appointment at their next general meeting.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors. The board of directors shall choose a chairman from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his absence the general meeting of shareholders or the board will appoint another director as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of directors by a majority vote of those present at the general meeting of shareholders or the meeting of the board of directors respectively.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given by letter, fax, email or any other electronic means approved by the board of directors to all directors at least forty-eight (48) hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the meeting notice. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

Each director may waive this notice by his consent in writing or by telegram, fax, e-mail or any other electronic means approved by the board of directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may be represented at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing or by telegram, fax, e-mail or any other electronic means approved by the board of directors.

The board of directors can only deliberate or act validly if at least a majority of directors are present.

Resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written resolution, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 11. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors.

Art. 13. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company for the purposes of such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

Art. 14. Representation of the Company. The company shall be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the company has been delegated, for the purposes of such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors but only within the limits of such power.

Art. 15. Statutory Auditor(s). The accounts of the company shall be supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditor(s) shall be elected by the general meeting of the shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they shall hold office until their successors are elected. They are eligible for reappointment and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 16. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 12 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held at the registered office of the company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Thursday of May of each year, at 1.00 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings. The board of directors or the statutory auditor(s) may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Procedure, Vote. General meetings of shareholders are convened by notice given in compliance with the applicable legal provisions.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing as his proxy another person, who need not be a shareholder, in writing or by telegram, telex or fax.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law or by the Articles of Incorporation.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V.- Fiscal year, Allocation of profits

Art. 20. Financial Year. The company's financial year begins on the first day of January each year and ends on the last day of December of the year.

The board of directors shall draw up the balance sheet and the profit and loss account. It shall submit these documents together with a report on the operations of the company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor(s) who will make a report containing his (their) comments on these documents.

Art. 21. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the following fiscal year or to distribute it to the holders of Voting Shares and Non-Voting Shares as dividends.

Each Non-Voting Share shall, subject to profits being available for distribution, entitle its holder to a cumulative preferred dividend of five per cent (5%) of the nominal value of each Non-Voting Share. Each Voting Share shall, subject to the above cumulative preferred dividend in favour of the Non-Voting Shares and to profits being available for distribution, entitle its holder to a dividend of 5% of the nominal value of each Voting Share. Any supplementary dividend shall be declared for the Non-Voting Shares.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the company be dissolved in advance or on the expiring of its term (if applicable), the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

The liquidation proceeds shall be distributed in the following order:

- firstly, reimbursement of the par value of and to each Non-Voting Share;
- secondly, reimbursement of the par value of and to each Voting Share;
- thirdly, distribution of the remaining liquidation proceeds to the holders of the Non-Voting Shares.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 23. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided by Article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the company and end on 31st December 2006.

The annual general meeting shall be held for the first time on the day and time and at the place as indicated in the Articles of Incorporation in 2007.

Subscription and payment

The parties appearing, having drawn up the Articles of Incorporation of the company, have subscribed to the number of shares and paid up the amounts specified below:

Shareholders	Subscribed Capital (JPY)	Number of shares	Payments (JPY)
LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD.	3,500,000	100 Non Voting Shares	3,500,000
STICHTING EAGLE FUNDING	3,465,000	99 Voting Shares	3,465,000
STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM, prenamed.	35,000	1 Voting Share	35,000
Total	7,000,000	100 Voting Shares 100 Non Voting Shares	7,000,000

Proof of all these payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Valuation of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company as a result of its formation, are estimated at approximately two thousand five hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

I) The number of directors is set at three (3).

The following have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2011:

1. Mr Rolf Caspers, banker; office address: 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
2. Mr Tom Verheyden, banker; office address: 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg; and
3. Mr Vincent de Rycke, banker; office address: 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

II) The number of statutory auditors is set at one (1).

The following has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2011:

ELPERS & CO, REVISEURS D'ENTREPRISES, a limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 11, boulevard du Prince Henri, L-2174 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 74.348.

III) Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the meeting of shareholders hereby authorises the board of directors to delegate the daily management of the company and the representation of the company for the purposes of within such daily management to one or more members of the board of directors.

IV) The registered office of the company is established at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the person appearing, named above, this deed and the Articles of Incorporation contained herein, are worded in English, followed by a French version; at the request of the same person appearing, in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present original deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read and translated to person appearing known to the undersigned notary by his name, usual surname, civil status and residence, said person appearing has signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD., une compagnie à responsabilité limitée constituée sous les lois des Bermudes et enregistrée auprès du Registre de commerce des Bermudes sous le numéro 32897, ayant son siège social sis à Washington Mall, Suite 104, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda,

ici représentée par M^e Patrick Geortay, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 avril 2006;

2) STICHTING EAGLE FUNDING, une fondation (Stichting), de droit néerlandais enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34246573, ayant son siège social sis aux Pays-Bas à Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam,

ici représentée par M^e Patrick Geortay, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 avril 2006;

3) STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM, une fondation (Stichting), de droit néerlandais enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 3414 8998, ayant son siège social sis aux Pays-Bas à Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam,

ici représentée par M^e Patrick Geortay, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 avril 2006.

Les prédites procurations après avoir été paraphées ne varient par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

Titre 1^{er}.- Forme, Dénomination, Siège, Objet social, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination EAGLE FUNDING S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger

jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La société a pour objet social l'acquisition, la détention et l'aliénation de participations, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés luxembourgeoises et/ou dans des sociétés ou toutes autres entités étrangères; l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou autrement d'actions, obligations, créances, billets ou autres valeurs mobilières de toute sorte ainsi que des contrats portant sur ou ayant un lien avec ces derniers; et la détention, l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

La société peut en particulier:

- acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, billets, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque;
- exercer tous droits quelconques attachés à ces valeurs mobilières et instruments financiers;
- consentir des sûretés portant sur ses avoirs;
- faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires;
- recueillir des fonds, notamment par voie d'émission d'obligations, de billets et/ou de «private equity certificates», afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La société peut exercer toutes transactions, commerciales ou financières qui se rapportent, directement ou indirectement, à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

La société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions légales de quorum et de majorité.

Titre II.- Capital social, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social émis et libéré de la société est de sept millions de yens (7.000.000 JPY) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trente-cinq mille yens (35.000 JPY) chacune (les «Actions Assorties d'un Droit de Vote»), et de cent (100) actions à dividende prioritaire sans droit de vote d'une valeur nominale de trente-cinq mille yens (35.000 JPY) chacune (les «Actions Sans Droit de Vote»).

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires adoptée de la manière requise par les lois du Luxembourg pour la modification de ces statuts.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives.

Art. 7. Actions Assorties d'un Droit de Vote. Chaque Action Assortie d'un Droit de Vote confère à son titulaire une voix dans les assemblées générales d'actionnaires.

Chaque Action Assortie d'un Droit de Vote confère à son titulaire un droit à un dividende privilégié et cumulatif correspondant à 5% de sa valeur nominale, sous réserve que le dividende privilégié et cumulatif attaché aux Actions Sans Droit de Vote ait été entièrement payé.

Art. 8. Actions Sans Droit de Vote. Les Actions Sans Droit de Vote ne confèrent pas de droit de vote à leurs titulaires, sauf dans les cas expressément prévus par la loi.

Chaque Action Sans Droit de Vote confère à son titulaire le droit à un dividende privilégié et cumulatif correspondant à 5% de sa valeur nominale, ainsi que le droit à la totalité des bénéfices distribuables restants, après paiement des dividendes privilégiés et cumulatifs afférents aux Actions Sans Droit de Vote et aux Actions Assorties d'un Droit de Vote.

Titre III.- Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

Art. 9. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, les actionnaires ratifieront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera temporaire-

ment à la majorité des actionnaires respectivement des administrateurs présents un autre administrateur pour présider l'assemblée générale des actionnaires ou la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, télégramme, télécopieur, email ou tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration à tous les administrateurs au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télécopieur, e-mail ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par télégramme, par télécopieur, e-mail ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Une résolution écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle résolution pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas être administrateurs. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures, conjointes ou individuelles, de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Commissaire(s) aux comptes. La surveillance des comptes de la société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 12 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 17. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le second jeudi du mois de mai à 13.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 19. Procédure, vote. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Sous réserve des restrictions légales et statutaires, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale. L'année sociale de la société commence le premier jour du mois de janvier chaque année et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire(s) aux comptes qui établira(ont) son rapport sur ces documents.

Art. 21. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Chaque Action Sans Droit de Vote confère à son titulaire, sous réserve des montants disponibles pour la distribution, le droit à un dividende privilégié et cumulatif correspondant à 5% de sa valeur nominale.

Chaque Action Assortie d'un Droit de Vote confère à son titulaire le droit à un dividende privilégié et cumulatif correspondant à 5% de sa valeur nominale, sous réserve que le dividende privilégié et cumulatif attaché aux Actions Sans Droit de Vote ait été entièrement payé, et qu'il reste des bénéfices distribuables.

Tout dividende supplémentaire non privilégié sera distribué entre les Actions Sans Droit de Vote.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation. La société peut être dissoute à tout moment par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution par anticipation de la société ou à l'échéance du terme, si applicable, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Les sommes issues de la liquidation seront distribuées dans l'ordre suivant:

- en premier lieu, remboursement des Actions Sans Droit de Vote sur la base de leur pair;
- en second lieu, remboursement des Actions Assorties d'un Droit de vote sur la base de leur pair;
- en troisième lieu, répartition du boni de liquidation entre les porteurs des Actions Sans Droit de Vote.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 23. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2006.

L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2007.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions	Libération (JPY)
LONE STAR GLOBAL HOLDINGS, LTD	3.500.000	100 Actions Sans Droit de Vote	3.500.000
STICHTING EAGLE FUNDING	3.465.000	99 Actions Assorties d'un Droit de Vote	3.465.000

STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM	35.000	1 Action Assortie d'un Droit de Vote	35.000
Total	7.000.000	100 Actions Assorties d'un Droit de Vote 100 Actions Sans Droit de Vote	7.000.000

Preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

I) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs, leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011:

1. M. Rolf Caspers, banquier, avec adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
2. M. Tom Verheyden, banquier, avec adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg; et
3. M. Vincent de Rycke, banquier, avec adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

II) Le nombre de commissaire(s) aux comptes est fixé à un (1).

Est nommée commissaire aux comptes et son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

ELPERS & CO, REVISEURS D'ENTREPRISES, une société à responsabilité limitée avec siège social au 11, boulevard du Prince Henri, L-2174 Luxembourg et inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.348.

III) Conformément aux présents statuts et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

IV) Le siège social de la société est établi au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé par nous le notaire instrumentant à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: P. Geortay, M. Schaeffer.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 avril 2006, vol. 903, fol. 45, case 8. – Reçu 484,38 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 mai 2006.

J.-J. Wagner.

(039246/239/524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2006.

PORTALIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 110.082.

Extrait d'une des résolutions prises par le conseil d'administration réuni à Luxembourg le 12 avril 2006 à 11.30 heures

Par décision unanimement approuvée par les membres du conseil d'Administration de la Société, il est résolu de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société du 9, avenue Guillaume, à L-1651 Luxembourg au 124, boulevard de la Pétrusse, à L-2330 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

S. Perrier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, réf. LSO-BP03221. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035046/1053/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

**ITE INNOVATIONS TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENT, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 107.270.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02297, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

Pour ITE INNOVATIONS TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENT, S.à r.l.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(035042/1017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

SOFECOLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 4.584.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02296, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

Pour SOFECOLUX S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(035044/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

VENTURE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 20.540.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02294, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

Pour VENTURE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(035047/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

AGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 150, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 25.601.

L'an deux mille trois, le quinze septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée AGY, S.à r.l., ayant son siège social à L-2560 Luxembourg, 16, rue de Strasbourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 25.601, constituée suivant acte reçu en date du 19 février 1987, publié au Mémorial C numéro 135 du 15 mai 1987.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il résulte de la liste de présence que les cinq cents (500) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

2. Transfert du siège social de la société de L-2560 Luxembourg, 16, rue de Strasbourg à Esch-sur-Alzette, 150, rue de Luxembourg.

2. Modification afférente de la deuxième phrase de l'article 1^{er} des statuts.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la société de L-2560 Luxembourg, 16, rue de Strasbourg à Esch-sur-Alzette, 150, rue de Luxembourg et de modifier en conséquence la deuxième phrase de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** deuxième phrase: Le siège social de la société est fixé à Esch-sur-Alzette.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, vol. 140S, fol. 69, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2003.

J. Elvinger.

(036268/211/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2006.

GENERAL WHOLESALE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 15.488.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02293, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

Pour GENERAL WHOLESALE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(035049/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

KORBEEK PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 92.371.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03460, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

(035091/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

KOMITON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 35.146.

—
Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02280, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

Pour KOMITON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(035115/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

IMPAX NEW ENERGY INVESTORS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 110.337.

In the year two thousand and five, on the twenty ninth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Ms Stephanie Colson, employee, with professional address at 1 B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

Acting as proxyholder of the company IMPAX NEW ENERGY INVESTORS S.C.A. (the «Company») with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B number 110.337, incorporated by a deed of the undersigned notary of August 11, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1435 of December 22, 2005,

by virtue of a proxy granted by resolutions of the General Shareholder taken on September 14, 2005,

a copy of the said resolutions, signed «ne varietur» by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

I. That the share capital of the Company is presently fixed at sixty-nine thousand four hundred forty-eight Euro (EUR 69,448.-). It is represented by one (1) Management Share which shall be held by the General Shareholder, fifty (50) class A Shares and thirty-four thousand six hundred seventy-three (34,673) class B Shares with a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each.

II. According to the article 6.2. of the Company's articles of incorporation, the authorised share capital, including the issued share capital, is fixed at five million Euro (EUR 5,000,000.-) represented by two hundred and fifty thousand (250,000) class A Shares, two million two hundred forty-nine thousand nine hundred ninety-nine (2,249,999) class B Shares and one (1) Management Share, with a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each.

III. The articles 6.4, 6.5, 6.6 and 6.7 of the articles of incorporation are the following:

«6.4. The General Shareholder is authorised and empowered to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new Shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner to such person(s) as it deems fit; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the Shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

6.5. The authorisation referred to in Article 6.4 is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial and it may be renewed by a resolution of the Shareholders at an EGM.

6.6. The General Shareholder may delegate to any duly authorised officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the issued capital performed in the legally required form by the General Shareholder within the limits of the authorised capital, these present articles are, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

6.7. In addition to the corporate capital, there shall be set up a premium account into which any premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve».

IV. That by the resolutions taken on September 14, 2005, the General Partner decided to effect a part of the authorized capital and to increase the subscribed share capital to the extent of five thousand seven hundred Euro (EUR 5,700.-) to raise it from its present amount of sixty-nine thousand four hundred forty-eight Euro (EUR 69,448.-) to seventy-five thousand one hundred forty-eight Euro (EUR 75,148.-) by the issue of two thousand eight hundred fifty (2,850) class B Shares with a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each and to accept the subscription to these new shares by a new shareholder, DEXIA CREDIT LOCAL, a public limited liability company («société anonyme à directoire et conseil de surveillance») registered at the Register of Commerce and Companies in Paris under number R.C.S. Paris B 351 804 042 (1989B11980) whose registered office is at Tour Cristal, 7/11, Quai André Citroën, 75015 Paris, France which have been subscribed and fully paid in, in nominal value of five thousand seven hundred Euro (EUR 5,700.-) together with a share premium of two hundred twenty-two thousand three hundred Euro (EUR 222,300.-).

V. That further to the increase of the share capital, article 6.1 of the Company's articles of incorporation is amended as follows:

 «**Art. 6.1.** The subscribed share capital of the Company is set at seventy-five thousand one hundred forty-eight Euro (EUR 75,148.-) represented by one (1) Management Share which shall be held by the General Shareholder, fifty (50) class A Shares and thirty-seven thousand five hundred twenty-three (37,523) class B Shares with a nominal value of two Euro (EUR 2.-) each».

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately four thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

Mademoiselle Stéphanie Colson, employée privée, avec adresse professionnelle au 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société dénommée IMPAX NEW ENERGY INVESTORS S.C.A. (la «Société»), ayant son siège social au 1 B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 110.337, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 11 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1435 du 22 décembre 2005,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision de l'Actionnaire commandité de la Société, prise en date du 14 septembre 2005,

une copie de ladite décision, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à soixante-neuf mille quatre cent quarante-huit euros (EUR 69.448,-). Il est représenté par une (1) action de Commandité détenue par l'Actionnaire commandité, cinquante (50) actions de catégorie A et trente-quatre mille six cent soixante-treize (34.673) actions de catégorie B, d'une valeur de deux euros (EUR 2,-) chacune, toutes intégralement libérées.

II. Qu'aux termes de l'article 6.2. des statuts de la Société, le capital autorisé, y inclus le capital souscrit, est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) représenté par deux cent cinquante mille (250.000) Actions de catégorie A, deux millions deux cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (2.249.999) actions de catégorie B et une (1) Action de Commandité, d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

III. Les articles 6.4, 6.5, 6.6 et 6.7 des statuts de la Société sont libellés comme suit:

«6.4. L'Actionnaire Commandité est autorisé et mandaté à (i) réaliser toute augmentation de capital, en une ou plusieurs tranches, par émission de nouvelles Actions, avec ou sans prime d'émission, contre apport en espèces ou apport en nature, conversion de créances, en faveur de toute(s) personne(s) qu'il juge opportuns, le tout dans les limites du capital autorisé; (ii) déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles Actions, et (iii) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des Actionnaires dans le cas d'émission d'Actions contre apport en espèces.

6.5. L'autorisation accordée par l'Article 6.4 est valable pour une période de cinq (5) ans après la date de publication de l'acte constitutive au Mémorial et elle peut être renouvelée par une résolution prise par les Actionnaires dans une AGE.

6.6. L'Actionnaire Commandité pourra déléguer à tout organe autorisé de la Société ou à toute autre personne autorisés à tel effet, la responsabilité d'accepter des souscriptions et de réception des montants libérés sur des Actions représentant une partie ou l'intégralité de telles augmentations de capital. Après l'accomplissement dans les formes prescrites de chaque augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, les présents statuts devront être adaptés en conséquence.

6.7. En plus du capital social, existera un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission versée sur toute Action en supplément de sa valeur nominale, sera transféré. Le montant du compte prime d'émission pourra être utilisé pour le paiement d'actions rachetées par la Société, pour la compensation avec toutes pertes réalisées, pour toute distribution aux Actionnaires ou pour toute allocation à la réserve légale.»

IV. Que dans sa décision du 14 septembre 2005, l'Actionnaire commandité a décidé de réaliser une partie du capital autorisé et d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de cinq mille sept cents euros (EUR 5.700,-), afin de le porter de son montant actuel de soixante-neuf mille quatre cent quarante-huit euros (EUR 69.448,-) à soixante-quinze mille cent quarante-huit euros (EUR 75.148,-) par l'émission de deux mille huit cent cinquante (2.850) nouvelles actions de catégorie B d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par un nouvel actionnaire, Dexia Credit Local, société anonyme à directoire et conseil de surveillance, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro R.C.S. Paris B 351 804 042 (1989B11980), avec siège social à Tour Cristal, 7/11, Quai André Citroën, 75015 Paris, France qui les libère intégralement en valeur nominale de cinq mille sept cents euros (EUR 5.700,-) avec une prime d'émission de deux cent vingt-deux mille trois cents euros (EUR 222.300,-).

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6.1. des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.1.** Le capital souscrit de la Société est fixé à soixante-quinze mille cent quarante-huit euros (EUR 75.148,-) représenté par une (1) Action de Commandité laquelle sera détenue par l'Actionnaire commandité, cinquante (50)

Actions de catégorie A et trente-sept mille cinq cent vingt-trois (37.523) Actions de catégorie B, d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. Colson, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 88, case 3. – Reçu 2.280 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2006.

J. Elvinger.

(036308/211/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2006.

IMPAX NEW ENERGY INVESTORS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 110.337.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41064 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2006.

J. Elvinger.

(036309/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2006.

FINIMPEX, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 19.076.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2005 les mandats des Administrateurs, VALON S.A., société anonyme, LANNAGE S.A., société anonyme, et KOFFOUR S.A., société anonyme, ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée de six ans, jusqu' à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour FINIMPEX, Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02270. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(035151/1017/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

FINIMPEX, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 19.076.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02311, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

Pour FINIMPEX S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

C. Day-Royemans / S. Wallers

(035029/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

HEADLAND FINANCE AND ARLESTON FINANCE S.N.C., Société en nom collectif.
Share capital: GBP 19,015,718.-.

Registered office: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 104.531.

In the year two thousand and five, on the twenty third of November at 15.30 o'clock.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg.

There appeared:

- HEADLAND FINANCE, S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, whose registered office is at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 104.523,

- ARLESTON FINANCE, S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, whose registered office is at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 104.521,

- ARLESTON LIMITED, a company incorporated under the laws of England and Wales, whose registered office is at 4, Arleston Way, Shirley, Solihull B90 4LH, United Kingdom and registered with the Companies House under number 5290280, All here represented by Mr Matthieu Decaudin, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, by virtue of a proxy established under private seal.

Said proxies signed ne varietur by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary public, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing persons, represented by their proxyholders, have requested the notary public to state that:

I. The appearing parties are currently the partners of the Partnership (société en nom collectif) existing in Luxembourg under the name of HEADLAND FINANCE AND ARLESTON FINANCE S.N.C., with registered office at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 104.531, incorporated by deed of the undersigned notary public on November 16th, 2004, published in the Mémorial, Recueil C n° 157 of February 22nd, 2005, the articles of association of which have been amended by an extraordinary general meeting of the partners held on November 23rd, 2005 before the undersigned notary public at 13.00 o'clock.

II. The partnership capital presently amounts to nineteen million fifteen thousand and seven hundred eighteen British Pounds (GBP 19,015,718.-) divided into nineteen million fifteen thousand and seven hundred eighteen (19,015,718) interests with par value of one British Pound (GBP 1.-) each.

III. ARLESTON LIMITED has entered into liquidation proceedings on November 23rd, 2005. In the course of the liquidation, ARLESTON LIMITED decided to distribute to its sole shareholder, namely AFG LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company, incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 104.526, nineteen million five thousand and seven hundred sixteen (19,005,716) interests with a par value of one British Pound (GBP 1.-) each, with related interest premium in the Partnership, held by ARLESTON LIMITED.

IV. Then appeared AFG LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed, duly represented by Matthieu Decaudin prenamed, and declared that it has accepted from ARLESTON LIMITED nineteen million five thousand and seven hundred sixteen (19,005,716) interests with a par value of one British Pound (GBP 1.-) each, with related interest premium.

The partners have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The partners acknowledge the transfer of nineteen million five thousand and seven hundred sixteen (19,005,716) interests with par value of one British Pound (GBP 1.-) each, with related interest premium in Partnership from ARLESTON LIMITED to AFG LUXEMBOURG, S.à r.l.

Evidence of the transfer of the nineteen million five thousand and seven hundred sixteen (19,005,716) interests with a par value of one British Pound (GBP 1.-) each, with related interest premium of the Partnership held by ARLESTON LIMITED to AFG LUXEMBOURG, S.à r.l. has been given to the undersigned notary public.

Second resolution

Upon acknowledgement of the transfer of the nineteen million five thousand and seven hundred sixteen (19,005,716) interests with par value of one British Pound (GBP 1.-) each, with related interest premium of the Partnership held by ARLESTON LIMITED to AFG LUXEMBOURG, S.à r.l., the partners resolve to change Article 6 of the articles of association which is therefore amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The partnership capital is set at nineteen million fifteen thousand and seven hundred eighteen British Pounds (GBP 19,015,718.-) represented by nineteen million fifteen thousand and seven hundred eighteen (19,015,718) interests with a par value of one British Pound (GBP 1.-) each, entirely paid in.

The Partnership interests have been subscribed as follows:

1. AFG LUXEMBOURG, S.à r.l.: nineteen million five thousand and seven hundred sixteen (19,005,716) partnership interests: GBP 19,005,716.-;

2. HEADLAND FINANCE, S.à r.l.: five thousand and one (5,001) partnership interests: GBP 5,001.-;

3. ARLESTON FINANCE, S.à r.l.: five thousand and one (5,001) partnership interests: GBP 5,001.-.»

Costs & Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Partnership as a result of the present deed are estimated without prejudice at approximately three thousand Euro.

There being no further business, the meeting was adjourned.

The undersigned notary public who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, who are known to the notary public by their first and last name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary public, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois novembre à 15.30 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- HEADLAND FINANCE, S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 104.523;

- ARLESTON FINANCE, S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 104.521;

- ARLESTON LIMITED, société constituée et régie par les lois d'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège social au 4, Arleston Way, Shirley, Solihull B90 4LH, Royaume-Uni, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 5290280;

ici représentés par M. Matthieu Decaudin, employé, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par 4 le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les comparantes sont les associées de la société en nom collectif établie à Luxembourg sous la dénomination de HEADLAND FINANCE AND ARLESTON FINANCE S.e.n.c., constituée et régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 104.531 (ci-après «la Société») constituée par acte notarié, en date du 16 novembre 2004, publiée au Mémorial, recueil Spécial C n° 157 du 22 février 2005, et dont les statuts ont été modifiés depuis par une assemblée générale extraordinaire tenue le 23 novembre 2005 devant le notaire instrumentant à 13.00 heures.

II. Le capital social de la Société est fixé à dix-neuf millions quinze mille sept cent dix-huit livres sterling (GBP 19.015.718,-) représenté par dix-neuf millions quinze mille sept cent dix-huit (19,015,718) parts d'intérêts d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

III. ARLESTON LIMITED est entrée en liquidation le 23 novembre, 2005. Au cours de la liquidation, ARLESTON LIMITED a décidé de transférer à son actionnaire unique, AFG LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et régie par les

lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 104.526, dix-neuf millions cinq mille sept cent seize (19,005,716) parts d'intérêts d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, avec la prime d'émission concernée, de la Société, détenues par ARLESTON LIMITED.

IV. Puis a comparu AFG LUXEMBOURG, S.à r.l., précitée, représentée par M. Matthieu Decaudin prénommé et a déclaré qu'elle a accepté d'ARLESTON LIMITED dix-neuf millions cinq mille sept cent seize (19,005,716) parts d'intérêts d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, avec la prime d'émission concernée.

Les associées ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées ont pris connaissance du transfert de dix-neuf millions cinq mille sept cent seize (19,005,716) parts d'intérêts de la Société d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, avec la prime d'émission concernée détenues par ARLESTON LIMITED au profit d'AFG LUXEMBOURG, S.à r.l.

La preuve du transfert des dix-neuf millions cinq mille sept cent seize (19,005,716) parts d'intérêts de la Société d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, avec la prime d'émission concernée détenues par ARLESTON LIMITED au profit d'AFG LUXEMBOURG, S.à r.l. a été donné au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Après avoir pris connaissance du transfert des dix-neuf millions cinq mille sept cent seize (19,005,716) parts d'intérêts de la Société d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, avec la prime d'émission concernée détenues

par ARLESTON LIMITED au profit d'AFG LUXEMBOURG, S.à r.l., les associées ont pris la décision de changer l'article 6 des statuts qui est par conséquent modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à dix-neuf millions quinze mille sept cent dix-huit Livres Sterling (GBP 19.015.718,-) représenté par dix-neuf millions quinze mille sept cent dix-huit (19.015.718) parts d'intérêts d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement libérées.

Les parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1. AFG LUXEMBOURG, S.à r.l.: dix-neuf millions cinq mille sept cent seize (19.005.716) parts d'intérêts: GBP 19.005.716,-;
2. HEADLAND FINANCE, S.à r.l.: cinq mille une (5.001) parts d'intérêts: GBP 5.001,-;
3. ARLESTON FINANCE, S.à r.l.: cinq mille une (5.001) parts d'intérêts: GBP 5.001,-.»

Frais & Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état civil et résidence, il a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Decaudin, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, vol. 150S, fol. 91, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

J. Elvinger.

(036320/211/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2006.

HEADLAND FINANCE AND ARLESTON FINANCE S.N.C., Société en nom collectif.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 104.531.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40316 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2006.

J. Elvinger.

(036322/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2006.

SEAWAY OFFSHORE S.A., Société Anonyme Holding, (anc. ACERGY S.A.).

Siège social: L-1340 Luxembourg, 2, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 108.409.

L'an deux mille six, le trois avril.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ACERGY S.A., avec siège social à L-1340 Luxembourg, 2, place Winston Churchill, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 108.409, constituée sous la dénomination de SEAWAY OFFSHORE S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 mai 2005, publié au Mémorial C, numéro 1038 du 14 octobre 2005. La dénomination sociale a été changée en ARCEGY S.A. et les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 janvier 2006, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Mark Woolveridge, chairman of the board of directors, avec adresse professionnelle à Sunbury-on-Thames (GB).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Chantal Mathu, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Johan Rasmussen, corporate vice president and general counsel, avec adresse professionnelle à Randaberg (Norvège).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la société de ACERGY S.A. en SEAWAY OFFSHORE S.A.
2. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par

l'actionnaire présent, le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les trente et une (31) actions, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société de ACERGY S.A. de nouveau en SEAWAY OFFSHORE S.A. avec effet au 10 avril 2006.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts avec effet au 10 avril 2006 pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Forme, dénomination.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société anonyme holding sous la dénomination de SEAWAY OFFSHORE S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Woolveridge, C. Mathu, J. Rasmussen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, vol. 153S, fol. 3, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

P. Frieders.

(036649/212/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2006.

SEAWAY OFFSHORE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 2, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 108.409.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2006.

P. Frieders.

(036651/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2006.

BELLEVILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 49.542.

L'an deux mille six, le douze avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de BELLEVILLE S.A., R.C. Luxembourg B N° 49.542, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 9 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 119 du 18 mars 1995.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 7 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 439 du 12 août 1997.

La séance est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Pieter Van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Evelyne Burie, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les quarante-deux mille sept cent quatre-vingt-deux (42.782) actions nominatives sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de dix-huit millions deux cent quatre-vingt-neuf mille trois cent six (18.289.306,-) dollars US, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que

décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. Création de deux catégories d'administrateurs A et B.
3. Modifications des pouvoirs de signature des administrateurs pour engager la société.
4. Acceptation de la démission d'administrateurs.

- Décharge.

5. Nomination de nouveaux administrateurs.

6. Affectation des administrateurs à leur catégorie respective et détermination de leurs pouvoirs de signature respectifs.

7. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, abordé les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social est transféré au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Deuxième résolution

Il est créé deux catégories d'administrateurs A et B.

En conséquence, il est inséré à l'article 6 des statuts un nouvel deuxième alinéa de la teneur suivante:

«**Art. 6. deuxième alinéa nouveau.** Les administrateurs seront de la catégorie A ou de la catégorie B.»

Troisième résolution

La société se trouvera désormais engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.

En conséquence, l'article 11 premier alinéa des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 11. premier alinéa.** La société se trouve engagée à l'égard des tiers par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B, par la signature isolée d'un administrateur-délégué, ou par la signature isolée de toute personne à qui un mandat spécial aura été conféré par le conseil d'administration.»

Quatrième résolution

La démission des administrateurs Messieurs Jean Welter, Piero Villani et Giorgio Grandi est acceptée.

Par vote spécial décharge leur est donnée pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

Sont nommés comme nouveaux administrateurs.

a) Monsieur Ronald Feijen, consultant, né le 22 mai 1955 à La Haye, Pays-Bas, demeurant Rydon Mews, UK-Londres 5, SW19 4RP,

b) Monsieur Ernest Zindel, employé privé, né le 20 novembre 1941 à Chur, Suisse, demeurant Hasenbuelweg 40, CH-6300 Zug,

c) Monsieur Giancarlo Giammetti, consultant, né le 5 février 1938 à Rome, Italie, demeurant 17, Cadogan Square, Flat 3, UK-Londres SW1X OEA,

d) Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, né le 19 avril 1966 à Meppel, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

e) Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, né le 7 février 1964 à Saint-Mard, Belgique, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

f) LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., R.C.S. B numéro 79.709, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice 2005.

Sixième résolution

Les administrateurs sont affectés à leur catégorie respective de la manière suivante:

Administrateurs de la catégorie A:

a) Monsieur Ronald Feijen, consultant, né le 22 mai 1955 à La Haye, Pays-Bas, demeurant Rydon Mews, UK-Londres 5, SW19 4RP,

b) Monsieur Ernest Zindel, employé privé, né le 20 novembre 1941 à Chur, Suisse, demeurant Hasenbuelweg 40, CH-6300 Zug,

c) Monsieur Giancarlo Giammetti, consultant, né le 5 février 1938 à Rome, Italie, demeurant 17, Cadogan Square, Flat 3, UK-Londres SW1X OEA.

Administrateurs de la catégorie B:

d) Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, né le 19 avril 1966 à Meppel, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

e) Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, né le 7 février 1964 à Saint-Mard, Belgique, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

f) LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., R.C.S. B numéro 79.709, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Nugteren, M. Zitella, E. Burie, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2006, vol. 28CS, fol. 31, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2006.

A. Schwachtgen.

(037603/230/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

BELLEVILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 49.542.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 525 du 12 avril 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(037606/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

**BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS II, S.à r.l.).**

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 109.507.

In the year two thousand and five, on the twenty-first December.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

B&B MH 3 Co. LIMITED, a company incorporated under the laws of Malta registered under number C 36.861, here represented by Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 21 December 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

B&B MH 3 Co. LIMITED acting as the sole shareholder (the «Sole Shareholder») of BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l. a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registration number RCL B 109.507, incorporated by a deed drawn up by the undersigned notary on 22 June 2005, not yet published (the «Company») and whose articles of association have been amended pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary on 7 September 2005, not yet published and on 27 October 2005, not yet published;

The Sole Shareholder represented as stated here above, declares and requests the undersigned notary to act that:

Resolutions

- 1) It is the Sole Shareholder of the Company and holds all the 500 existing shares of the Company.
- 2) The Sole Shareholder resolves to change Article 3 of the Company's articles of association, i.e., the Company's object, which shall now read as follows:

«3. Object

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.4 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in

accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.5 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.»

3. The Sole Shareholder resolves to delete Article 7.3 of the Company's articles of association, so that Article 7 of the Company's articles of association shall now read as follows:

«7. Transfer of shares

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2. In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.»

4. The Sole Shareholder resolves to amend Article 12.5 of the Company's articles of association, so that it shall now read as follows:

«12.5 Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.»

5. The Sole Shareholder resolves to amend Article 13 of the Company's articles of association, so that it shall now read as follows:

«13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3. If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4. If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.5. A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.6. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.7. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of Luxembourg law.»

6. The Sole Shareholder resolves to amend Article 17.1 of the Company's articles of association, so that it shall now read as follows:

«17.1 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.»

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand six hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le vingt et un décembre.

Par-devant, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

B&B MH 3 Co. LIMITED, une société régie par les lois de Malte, inscrite sous le numéro C.36861.

Le comparant ci-dessus est représenté par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous seing privé en date du 21 décembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée en son entier par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée à la présente pour être formalisée avec elle;

B&B MH 3 Co. LIMITED, agissant en tant qu'associé unique (l'«Associé Unique») de BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l. à Luxembourg société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce sous le numéro RCSL B 109.507, constituée en vertu d'un acte du notaire instrumentant le 22 juin 2005, dont les statuts n'ont pas encore été publiés (la Société) et dont les statuts ont été modifiés par actes, non encore publiés, du notaire instrumentant du 7 septembre 2005 et du 27 octobre 2005. L'Associé Unique représenté comme mentionné ci-dessus, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Résolutions

1. Il est l'Associé Unique de la Société et détient toutes les 500 parts sociales existantes de la Société.
2. L'Associé Unique décide de changer l'Article 3 des statuts de la Société, à savoir l'objet de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«3. Objet

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.5 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.»

3) L'Associé Unique décide de supprimer l'Article 7.3 des statuts de la Société, de façon à ce que l'Article 7 des statuts de la Société, sera dorénavant libellé comme suit:

«7. Transmission des parts sociales

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

4) L'Associé Unique décide de modifier l'Article 12.5 des statuts de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«12.5 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par tous les membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.»

5) L'Associé Unique décide de modifier l'Article 13 des statuts de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend ses décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée générale des Associés peut avoir lieu sans convocation préalable.

13.4 Si la Société compte moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé peut recevoir le texte exact des résolutions ou décisions à adopter et exprimer son vote par écrit.

13.5 Les Associés peuvent être représentés aux assemblées générales en nommant par écrit (ou fax ou e-mail ou d'autres moyens similaires) d'autres personnes qui ne doivent pas nécessairement être des Associés.

13.6 Les décisions collectives ne sont que valablement prises dans la mesure où les Associés possédant plus de la moitié des parts du capital social les ont adoptées.

13.7 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

6) L'Associé Unique décide de modifier l'Article 17.1 des statuts de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«17.1 La liquidation de la Société sera décidée par les Associés selon les dispositions légales applicables.»

Estimation des coûts

Le montant des dépenses, des coûts, des rémunérations ou des frais, sous quelle forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte est estimé à approximativement mille six cents euros.

Déclaration

Le notaire instrumentant, comprenant et parlant Anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en Anglais, suivi d'une version Française, sur demande des même comparants, et en cas de divergences entre les textes Anglais et Français, la version Anglaise fera foi.

Dont acte le présent acte notarial a été préparé à Luxembourg, au jour mentionné au début de ce document.

Le document ayant été lu par le comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et de résidence, ledit comparant ainsi que le notaire ont signé le présent contrat.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 95, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2006.

J. Elvinger.

(036621/211/197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2006.

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 109.507.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40825 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2006.

J. Elvinger.

(036622/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2006.

MEDICAL SERVICES PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 57.409.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 18 avril 2006, réf. LSO-BP03431, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Agent domiciliaire

Signature

(035126/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2006.

**AFD SAINT MARTIN C, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 57,875.**

Registered office: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 112.940.

In the year two thousand and six, on the seventh of April.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg to whom remains the present deed.

There appeared:

ArIndustrial FRANCE DEVELOPMENTS I, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue des Glacis in L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.938 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Olivier Dorier, company director, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 5, 2006,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearer has requested the undersigned notary to record the following:

I. That it is the Sole Shareholder of AFD SAINT MARTIN C, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue des Glacis in L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.940, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on December 19, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The articles have been amended by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg dated February 6, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 113,375.- (one hundred thirteen thousand three hundred seventy-five Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 57,875.- (fifty-seven thousand eight hundred seventy-five Euro), represented by 463 (four hundred sixty-three) shares of the Company having a par value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each, to EUR 171,250.- (one hundred seventy-one thousand two hundred and fifty Euro), by way of the issue of 907 (nine hundred seven) new shares of the Company, having a par value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each.

2. Subscription and payment to the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES, S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 113,375.- (one hundred thirteen thousand three hundred seventy-five Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 57,875.- (fifty-seven thousand eight hundred seventy-five Euro), represented by 463 (four hundred sixty-three) shares of the Company having a par value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each, to EUR 171,250.- (one hundred seventy-one thousand two hundred and fifty Euro), by way of the issue of 907 (nine hundred seven) new shares of the Company, having a par value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each.

Second resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of EUR 113,375.- (one hundred thirteen thousand three hundred seventy-five Euro) and it fully pays it up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 113,476.- (one hundred thirteen thousand four hundred seventy-six Euro) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage and which shall be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 113,375.- (one hundred thirteen thousand three hundred seventy-five Euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 101.- (one hundred one Euro) is to be allocated to the premium reserve of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

ArIndustrial FRANCE DEVELOPMENTS I, S.à r.l.	1,370 shares
Total	1,370 shares

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 171,250.- (one hundred seventy-one thousand two hundred and fifty Euro), represented by 1,370 (one thousand three hundred and seventy) shares in registered form with a par value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each, all subscribed and fully paid up.»

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES, S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le sept avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

ArIndustrial FRANCE DEVELOPMENTS I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue des Glacis à L-1628 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.938,

ici représentée par Monsieur Olivier Dorier, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 avril 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Qu'elle est l'Associée Unique de AFD SAINT MARTIN C, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue des Glacis à L-1628 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.940, constituée suivant l'acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, du 19 décembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 6 février 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 113.375,- (cent treize mille trois cent soixante-quinze euros) afin de porter la capital social de son montant actuel de EUR 57.875,- (cinquante-sept mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 463 (quatre cent soixante-trois) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune à EUR 171.250,- (cent soixante et onze mille deux cent cinquante euros) par l'émission de 907 (neuf cent sept) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

2. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer ce qui précède avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES, S.à r.l. de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de EUR 113.375,- (cent treize mille trois cent soixante-quinze euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 57.875,- (cinquante-sept mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 463 (quatre cent soixante-trois) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune à EUR 171.250,- (cent soixante et onze mille deux cent cinquante euros) par l'émission de 907 (neuf cent sept) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associée Unique déclare souscrire à l'augmentation de capital de la Société d'un montant de EUR 113.375,- (cent treize mille trois cent soixante-quinze euros) et de la payer par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 113.476,- (cent treize mille quatre cent soixante-seize euros) documenté au notaire par un certificat de blocage et qui sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant de EUR 113.375,- (cent treize mille trois cent soixante-quinze euros) sera affecté au compte capital nominal de la Société, et

(ii) un montant de EUR 101,- (cent un euros) sera affecté au compte prime d'émission de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

L'Assemblée décide d'acter que l'actionariat de la Société suite à l'augmentation de capital est comme suit:

ArclIndustrial FRANCE DEVELOPMENTS I, S.à r.l.	<u>1.370 parts sociales</u>
Total	1.370 parts sociales

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

«5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 171.250,- (cent soixante et onze mille deux cent cinquante euros) représenté par 1.370 (mille trois cent soixante-dix) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES, S.à r.l. de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec nous, Notaire.

Signé: O. Dorier, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2006, vol. 153S, fol. 13, case 8. – Reçu 1.134,76 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2006.

A. Schwachtgen.

(037879/230/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

AFD SAINT MARTIN C, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 57.875.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 112.940.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 490 du 7 avril 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(037881/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2006.

EXPERTSOFT SYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach.

R. C. Luxembourg B 82.740.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2006, réf. LSO-BP01134, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(035357/1420/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2006.

TUGALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3316 Bergem, 3C, rue de Schiffflange.

R. C. Luxembourg B 116.123.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le trois mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Rui Antonio Pereira Gomes, employé privé, né le 29 octobre 1969 à Se Nova, Coimbra, demeurant au 12, rue de France à L-4446 Belvaux;

2.- Monsieur Antonio Carlos Inacio Albuquerque, maçon, né le 1^{er} juillet 1968 à Vilarinho, demeurant au 82-86, rue du Brill, L-4042 Esch-sur-Alzette.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de TUGALUX, S.à r.l.**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Mondrange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.**Art. 4.** La Société a pour objet les travaux de constructions civiles, façades, carrelages et plafonnages.

La Société a également comme objet les activités d'agent immobilier, de promoteur immobilier et de gérance de biens syndic de copropriété.

La Société pourra effectuer toute opération commerciale, financière, mobilière et immobilière se rattachant à son objet principal et/ou étant de nature à en faciliter l'extension et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.**Art. 8.** Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'assemblée générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.**Art. 14.** Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la Société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- Monsieur Rui Antonio Pereira Gomes, prénommé, deux cent cinquante parts sociales	250
2.- Monsieur Antonio Carlos Inacio Albuquerque, prénommé, deux cent cinquante parts sociales.	250
Total: cinq cents parts sociales.	500

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur Rui Antonio Pereira Gomes, précité, employé privé, né le 29 octobre 1969 à Se Nova, Coimbra, demeurant au 12, rue de France à L 4446 Belvaux.

Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Antonio Carlos Inacio Albuquerque, précité, maçon, né le 1^{er} juillet 1968 à Vilarinho, demeurant au 82-86, rue du Brill, L-4042 Esch-sur-Alzette.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2.- Le siège social de la Société est établi à l'adresse suivante:

3C, rue de Schiffflange, L-3316 Bergem.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R.A. Pereira Gomes, A.C. Inacio Albuquerque, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, vol. 153S, fol. 49, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 mai 2006.

P. Bettingen.

(041952/202/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2006.